

LES RENCONTRES DE L'AFIGESE

Région Hauts-de-France

Le verdissement des
financements
- Bonnes pratiques et actualité



Le 1er décembre 2023 à Dunkerque

Avec le soutien de

Le verdissement des financements

Bonnes pratiques et actualités

La mobilisation des financements externes mis en place par les partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département)

Hélène Deswarte, directrice adjointe « Développement territorial et partenariats »
Communauté urbaine de Dunkerque

La place des financements durables à la Métropole Européenne de Lille

Louise Rémond, Analyste Dette de la Métropole européenne de Lille

Le verdissement des financements Bonnes pratiques et actualités

La mobilisation des financements "verts" mis en place par les partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département)

Hélène Deswarte, directrice adjointe « Développement territorial et partenariats »
Communauté urbaine de Dunkerque

La mobilisation des financements externes mis en place par les partenaires institutionnels

Missions du service « Partenariats et financements » - Direction « Développement territorial et partenariats » de la Communauté urbaine de Dunkerque

Veille sur les opportunités de financements pour les projets du territoire et accompagne les porteurs de projets dans l'optimisation des financements externes pour leurs projets

Pour la CUD : travail en amont avec la direction des finances sur le PPI afin d'identifier les projets susceptibles de pouvoir mobiliser des financements externes

La mobilisation de financements "verts" mis en place par les partenaires institutionnels

Les partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département) font de la transition énergétique et écologique, une de leur priorité (Pacte vert européen, Fonds vert de l'Etat, Rev 3 pour la Région Hauts de France...)

Par la mise en place de dispositifs ou programmes spécifiques sur la transition écologique et énergétique

Par l'intégration de critères « développement durable » dans le cadre de leurs dispositifs de financements classiques

Quelques exemples...



Commission européenne

Qu'est-ce que le pacte vert pour l'Europe?

Décembre 2019
#EUGreenDeal

Le pacte vert pour l'Europe vise à **améliorer le bien-être des citoyens**. Il est important de rendre l'Europe neutre pour le climat et de protéger notre habitat naturel, dans l'intérêt de la population, de la planète et de l'économie. Personne ne sera laissé de côté.

L'Union européenne:

-  Deviendra neutre pour le climat d'ici à 2050
-  Protégera la vie humaine, les animaux et les plantes en réduisant la pollution
-  Aidera les entreprises à devenir des acteurs de premier plan au niveau mondial dans le domaine des produits et des technologies propres
-  Contribuera à assurer une transition juste et inclusive

«Le pacte vert pour l'Europe est notre nouvelle stratégie de croissance. Il nous aidera à réduire les émissions tout en créant des emplois.»

Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne



Trois catégories de programmes européens qui intègrent les enjeux du Pacte Vert européen :

- Programmes régionaux ou nationaux : FEDER, FSE+, FEADER, FEAMPA
 - > Impact sur les territoires

- Programmes de coopération territoriale : INTERREG
 - > Plus value de travailler avec d'autres collectivités européennes

- Programmes sectoriels : LIFE, Horizon 2020, European Urban Initiative
 - > Projets d'excellence et innovants au niveau européen

Le programme opérationnel régional FEDER Hauts de France 2021-2027

> Objectif 2 consacré à une « Europe plus verte »



OS2
Europe + verte
390 M €



- OSpé 2.1 – actions 1 à 3 Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et des logements
- OSpé 2.1 – action 4 Performance énergétique des entreprises
- OSpé 2.2 – action 1 Production d'énergie renouvelable
- OSpé 2.6 – action 1 Eco circulaire



- OS 2.4 – action 1 adaptation au changement climatique (risques et résilience)
- OS 2.7 – actions 1 à 3 Préservation de la nature en ville
 - Biodiversité en ville
 - Recyclage foncier contaminé
 - Qualité de l'air



- Mobilité urbaine multimodale durable
- OS 2.8 – action 1 Modes alter. à la voiture indiv.
- OS 2.8 – action 2 Transports durables –voyageurs et marchandises
- OS 2.8 – action 3 Décarboner les transports

Exemples de projets dunkerquois soutenus par le programme régional FEDER :

- Priorité FEDER « mobilité durable » :

Projet de réseau THNS - DK+ mobilité

Vélo route - Euro vélo 4

Pôle d'échange multimodal de Bourbourg

- Priorité FEDER « Nature en ville » :

Ouverture et aménagement du canal de Mardyck

Réaménagement Parc Jacobsen

- Priorité FEDER « Submersion marine » :

Renforcement Perré Digue balnéaire de Malo les Bains

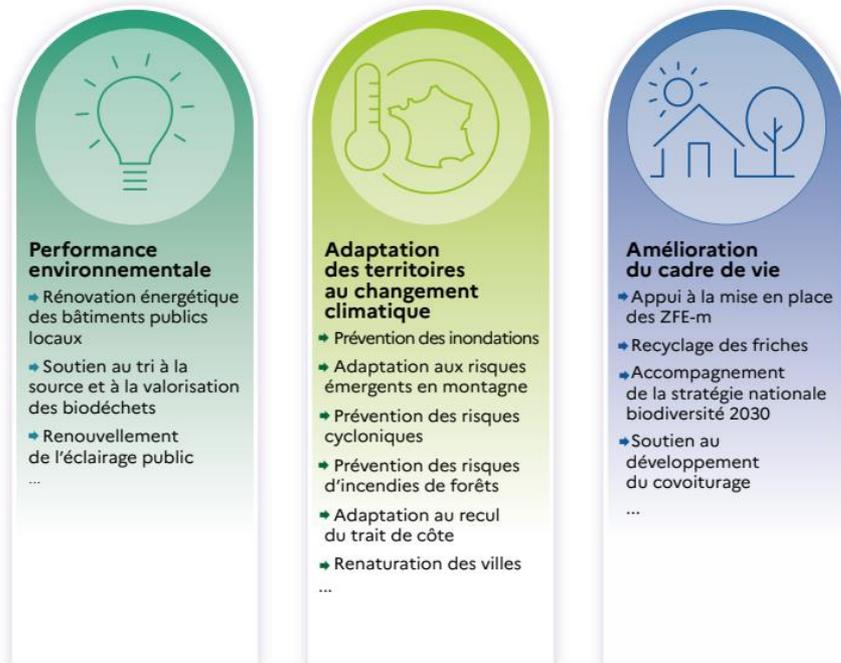
Travaux Chenal de l'Aa

Fonds Vert de l'Etat

Accélérer la transition écologique dans les territoires

Annoncé le 27 août 2022 par le gouvernement, le fonds vert est un dispositif qui a pour objectif d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour 2023, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :



Performance environnementale

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Renouvellement de l'éclairage public
- ...

Adaptation des territoires au changement climatique

- Prévention des inondations
- Adaptation aux risques émergents en montagne
- Prévention des risques cycloniques
- Prévention des risques d'incendies de forêts
- Adaptation au recul du trait de côte
- Renaturation des villes
- ...

Amélioration du cadre de vie

- Appui à la mise en place des ZFE-m
- Recyclage des friches
- Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- Soutien au développement du covoiturage
- ...

La gestion du Fonds vert est déconcentrée au niveau des Préfectures. Toutes les mesures sont instruites localement par les services déconcentrés de l'Etat et par des opérateurs de l'Etat pour certaines mesures (ADEME, agences de l'eau).

Le Gouvernement a décidé de pérenniser le Fonds vert jusqu'à 2027 et de le renforcer : le fonds vert passe en 2024 de 2Mds à 2,5Mds € avec 500M€ consacrés au plan de rénovation thermique des bâtiments scolaires.

Exemples projets dunkerquois soutenus par le Fonds vert :

> Recyclage friches :

Site Timmerman à Téteghem

Parcelle maraîchère aménagement du parc du Bunker – Ile Jeanty - Dunkerque

> Renaturation :

Aménagement rive Est canal exutoire, éco quartier des glacis

> Prévention inondations :

Ré-ensablement digue des alliés

> Ingénierie :

Accompagnement élaboration stratégie neutralité climatique 2030

Elaboration du plan bleu dunkerquois

Exemples d'autres sources de financements de l'Etat :

ADEME

Accompagnement de projets portant sur les thématiques suivantes :

- les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- le développement de l'économie circulaire et la gestion des déchets ;
- la reconversion des friches et sites pollués ;
- l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ou extérieur.

Agence de l'eau

Les programmes d'intervention 2019-2024 porte sur une politique ambitieuse et volontariste pour l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité.

C'est dans le cadre de leur programme pluriannuel d'intervention de 6 ans que l'agence de l'eau peuvent soutenir les projets des collectivités

Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Prise en compte forte des enjeux de la transition énergétique et écologique

Accompagnement de projets sur plusieurs thématiques dont les projets contribuant à la rénovation thermique, la transition écologique, le développement des énergies renouvelables...

Exemples de projets dunkerquois

Soutenus par l'ADEME :

- Projet SHYMED – acquisition de bus et bennes à ordures ménagères hydrogène
- Recyclage friches : Rives Canal de Bourbourg
- AVELO 2 : Recyclo et Ecovelo

Soutenus par l'agence de l'eau

- Travaux de restauration de continuités écologiques sur le territoire de la CUD
- Parc Jacobsen à Saint-Pol-sur-Mer, travaux aménagement du parc et travaux de des-imperméabilisation et de végétalisation du parking d'entrée
- Optimisation gestion globale de l'eau sur le golf (étude et travaux)

Soutenus par la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :

- Bâtiment Euraénergie – travaux d'efficacité énergétique
- Travaux de rénovation énergétiques dans les écoles et dans les bâtiments publics

Région Hauts de France - La dynamique rev3

Rev3 est une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et numérique. Dynamique portée par la région et la CCI.

Exemple de dispositif financier :

Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle FRATRI

Le FRATRI est un fonds axé sur le soutien à l'animation, l'amorçage et l'innovation, qui permet de soutenir des projets autour des thématiques suivantes :

- le développement des énergies renouvelables
- l'économie circulaire
- la rénovation énergétique des bâtiments
- la décarbonation
- la résilience des territoires (démarches intégrées) et aux transitions sociétales
- la mobilité décarbonée

Exemples de projets dunkerquois financés par le FRATRI :

- Étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
- Etude pour la mise en œuvre d'une boucle solaire dans un quartier NPNRU

Les politiques d'aide aux communes et intercommunalités de la Région Hauts-de-France

Dispositif ACTes « Aides aux Communes et aux Territoires » 2023 -2027

Dispositif de financements visant à accompagner les projets d'investissement des communes et intercommunalités

Priorités données aux projets liés à la transition écologique et énergétique "Rev 3":
Réhabilitation de bâtiments, aménagements favorisant le recyclage foncier, mobilité décarbonée, préservation des ressources...

➤ Mise en place d'une bonification des subventions

Bonus « Aménagements innovants » – grille d'analyse du projet sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs Rev 3 (transition énergétique, recyclage foncier, chantier propre, végétalisation, problématique de l'eau, mobilité décarbonée...)

> Grille à compléter – critères relatifs à l'eau, l'énergie, l'économie circulaire, sobriété énergétique, foncier...

Les politiques d'aide aux communes et intercommunalités du Département du Nord

Dispositifs de financements visant à accompagner les projets d'investissement des communes et intercommunalités (dispositif Projets territoriaux structurants (PTS), dispositif Aide départementale villages et bourgs (ADV B))

Priorités données aux projets liés à la transition écologique et énergétique

Dispositif ADV B : En 2023, lancement du **dispositif ADV B Energie**, une enveloppe de 2M€ affectée pour des projets liés à la sobriété énergétique et à la production d'énergie renouvelables.

Dispositif ADV B + PTS :

Bonus « Nord durable » : Cette bonification permet d'apporter un soutien financier renforcé aux projets des communes et intercommunalités dont la nature répond aux enjeux « Nord durable » : Energie renouvelables, mobilité bas carbone, dés-imperméabilisation, circuits courts alimentaires, économie circulaire

Le montant de la bonification (entre 5 et 15 %) calculé en complément de la subvention selon la qualité et le nombre de caractéristiques durables du projet.

> Grille à compléter – critères relatifs à l'eau, l'énergie, l'économie circulaire, sobriété énergétique, foncier...

Des financements « verts » qui peuvent être cumulés – Exemples :

Submersion marine

Renforcement Perré Digue balnéaire de Malo les Bains

Travaux Chenal de l'Aa

Europe - FEDER submersion marine

Etat Fonds Barnier

Mobilité durable

Euro vélo route du Littoral - EV4

Europe - FEDER mobilité durable

Etat DSIL - Mobilité

Région - droit commun Mobilité

Mobilité durable

DK+ de mobilité

Europe - FEDER Mobilité durable

Etat – AAP Transport durable

Région - droit commun Mobilité

Département - Dispositif aide aux intercommunalités (Projet territoriaux structurants)

Biodiversité - Nature en ville

Réaménagement Parc Jacobsen à Saint-Pol-sur-Mer

Europe - FEDER Nature en ville

Agence de l'eau

Efficacité énergétique

Bâtiment Euraénergie

Région ACTEs (+ Bonification)

Etat DSIL – Efficacité énergétique

Etat PIA – Territoire d'innovation

Le verdissement des financements Bonnes pratiques et actualités

La place des financements durables à la **Métropole Européenne de Lille**

Louise Rémond, Analyste Dette de
la Métropole européenne de Lille



La place des financements durables à la **Métropole Européenne de Lille**



La place des financements durables à la MEL

Sommaire :

- 1/ Une terminologie spécifique
- 2/ Contexte national et européen autour de la finance durable
- 3/ L'encours durable de la dette de la MEL
- 4/ Grille d'analyse
- 5/ Allons plus loin

1/ Une terminologie spécifique



Source : Banque de France, ABC de l'économie, septembre 2021

1/ Une terminologie spécifique

- **Finance durable** : termes parapluie, volonté d'investir avec des objectifs non seulement financiers mais aussi non financiers (sociaux, environnementaux) (les prêts à impact en sont une illustration)
- **Label ISR** : label français créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances et octroyé aux fonds d'investissement qui sélectionnent des entreprises en se basant sur des critères ESG
- **Finance éthique / responsable** : éviter d'investir dans des secteurs ou des entreprises heurtant certaines valeurs (tabac, armes, clonage)

1/ Une terminologie spécifique

- **Finance solidaire** : recouvre l'ensemble des initiatives et réglementations visant à faciliter le financement de projets destinés à lutter contre l'exclusion et à améliorer la cohésion sociale
- **Finance verte** : activités financières visant la protection de la planète, en relèvent les obligations vertes (emprunts finançant des projets liés à la transition écologique), les fonds verts (qui investissent dans des entités dont l'activité profite à l'environnement), les fonds bas carbone (entreprises choisies selon leur empreinte carbone) ou **les prêts bancaires verts**.

2/ Contexte national et européen autour de la finance durable

Un environnement réglementaire qui évolue pour nos financeurs



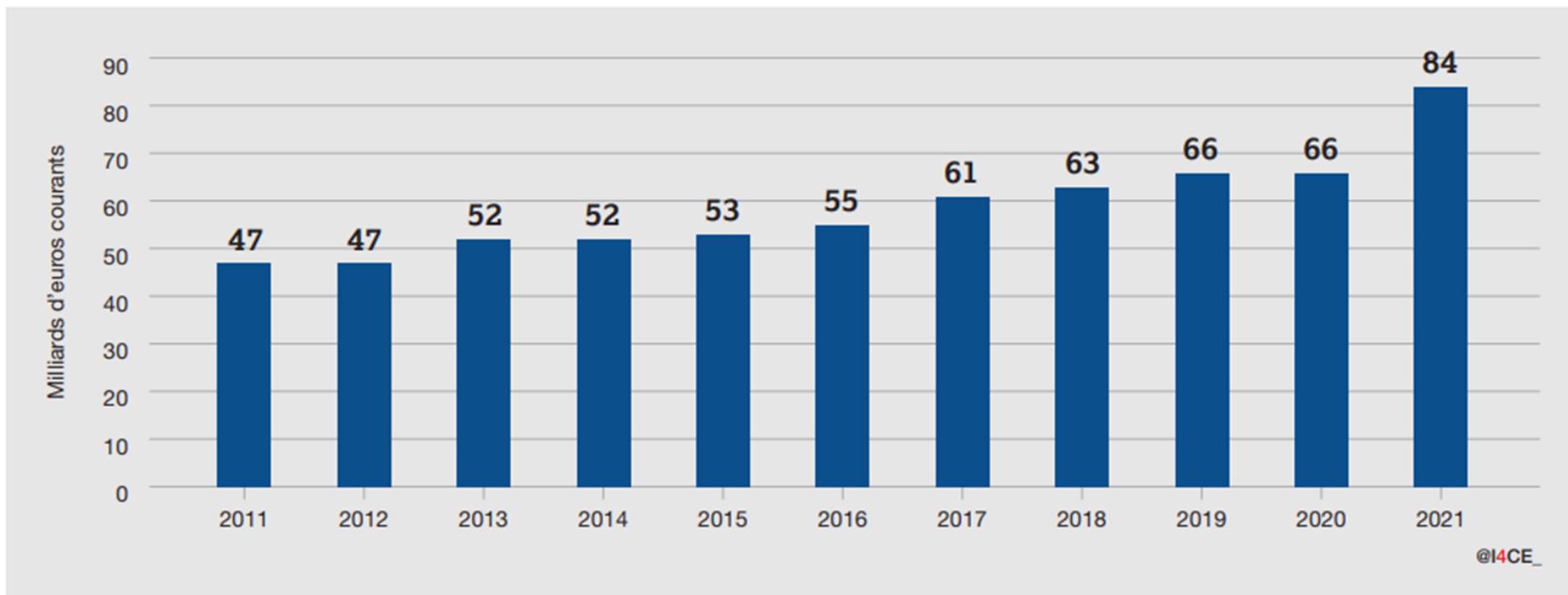
Des obligations de communication financière et de reporting extra-financier renforcés :

- **Taxonomie européenne** (classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement) . Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes » (texte adopté par la Commission et le Parlement, transmis au Conseil)
- **Règlement européen SFDR** (Sustainable Finance Disclosure Regulation) adopté le 10 mars 2021 qui impose aux acteurs financiers de publier des informations sur l'intégration des risques liés à la durabilité dans leurs décisions d'investissement.
- A compter du 1^{er} mars 2024 **le label Investissement socialement responsable (ISR)** doit désormais exclure les énergies fossiles. Ce label est apposé à 1200 fonds d'investissement pour un encours de 773 milliards

+ campagnes de la société civile appelant à cesser le financement des projets pétro gaziers.

Une montée en puissance de la finance durable

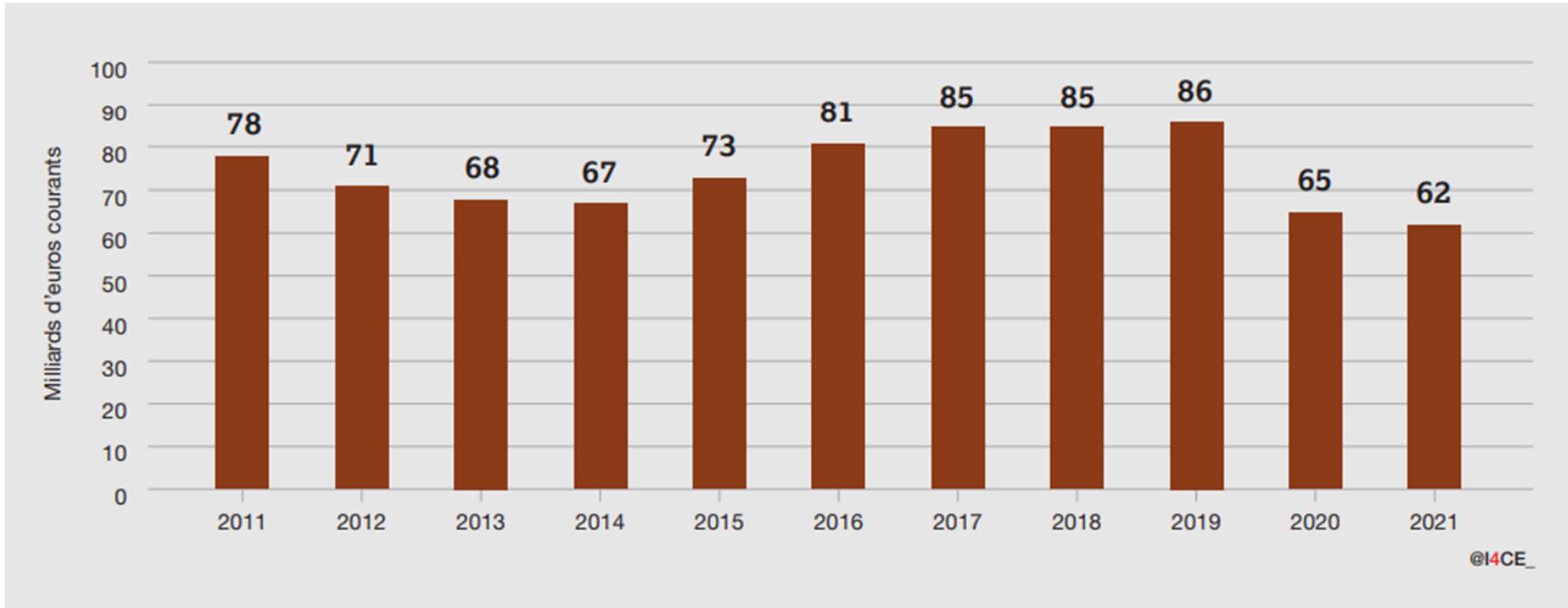
FIGURE 1 : LES INVESTISSEMENTS CLIMAT EN FRANCE



Source : I4CE : institut de recherche sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Une relative stagnation des investissements fossiles

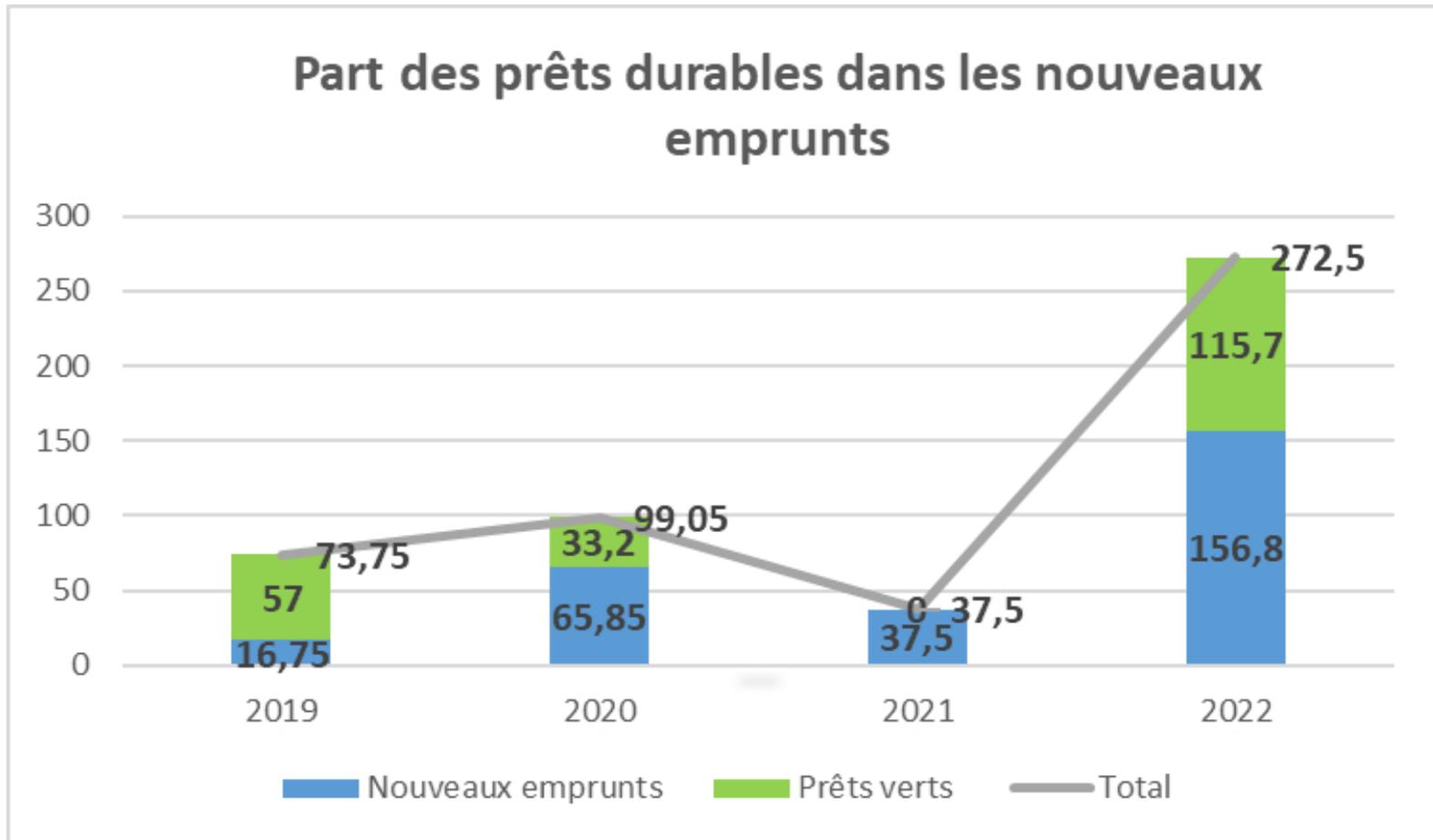
FIGURE 3 : LES INVESTISSEMENTS FOSSILES EN FRANCE



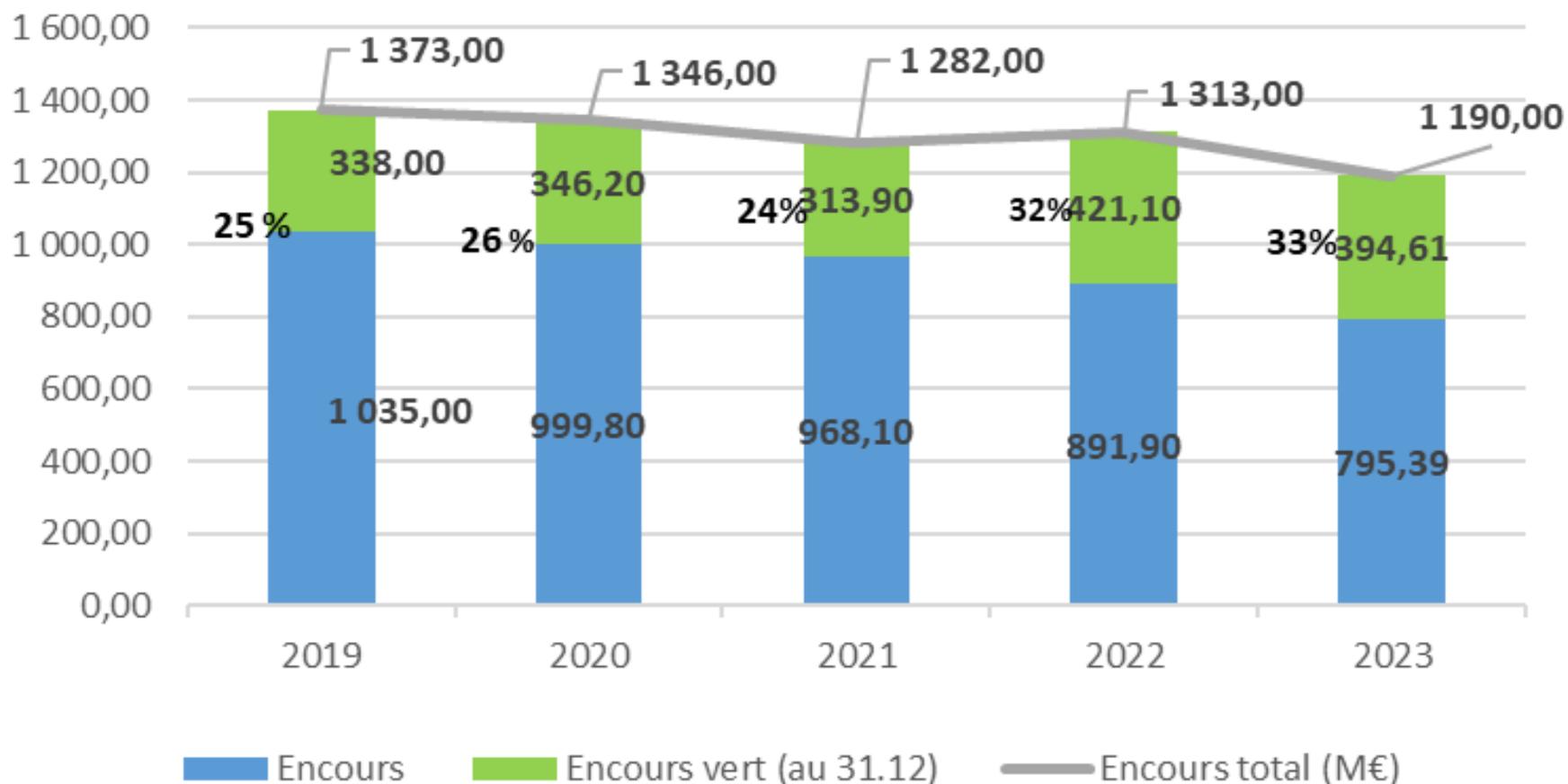
Source : I4CE : institut de recherche sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

3/ L'encours durable de la dette de la MEL

Depuis 5 ans l'encours de la MEL se verdit.
(financements durables = financements verts)



Financements durables de la MEL



4/ Grille d'analyse

Grille d'analyse : dans quelle mesure qualifier un prêt de prêt durable?

Notre qualification d'un financement en prêt durable dépend des 3 critères :

- la nature écologique du projet financé
- la politique globale de l'établissement bancaire en matière d'engagement écologique
- la stratégie de refinancement de l'établissement bancaire par de la ressource verte

Stratégie de refinancement de l'établissement bancaire par de la ressource verte

Projet répondant à des critères écologiques

Encours
(31.12.23)
19,88M
€

Politique globale de l'établissement bancaire en faveur du climat

Encours
(31.12.23)
374,73 M€



Grille d'analyse : dans quelle mesure qualifier un prêt de prêt durable?

Projet répondant à des critères écologiques

Encours
19,88M€

- Prêt vert GEMAPI
- Prêt vert voies vertes
- Prêt vert pistes cyclables
- Prêt de l'enveloppe mobi-prêt aménagement des pistes cyclables
- Prêt vert « Plan bleu »
- Prêt Relance verte modernisation des centres de tri
- Prêt Relance verte renaturation trame verte et bleue métropolitaine



Lien avec la programmation pluriannuelle d'investissement et le budget climatique.



Grille d'analyse : dans quelle mesure qualifier un prêt de prêt durable?

Que signifie être « investisseur responsable » ?

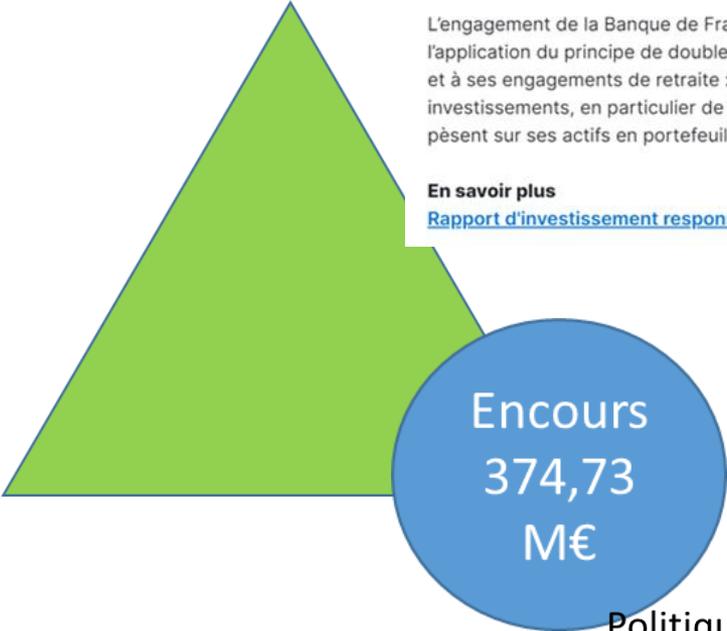


Etre « investisseur responsable » signifie prendre en compte les enjeux climatiques, et plus largement les enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance) dans sa politique d'investissement. L'investissement socialement responsable (ISR) peut être appliqué à une variété de produits d'investissements : actions, obligations, comptes courants, livrets d'épargne, dépôts structurés.

L'engagement de la Banque de France en matière d'investissement responsable se traduit par l'application du principe de double matérialité à ses portefeuilles adossés à ses fonds propres et à ses engagements de retraite : elle tient compte à la fois des performances ESG de ses investissements, en particulier de leur impact environnemental, et des risques climatiques qui pèsent sur ses actifs en portefeuille.

En savoir plus

[Rapport d'investissement responsable 2022](#)



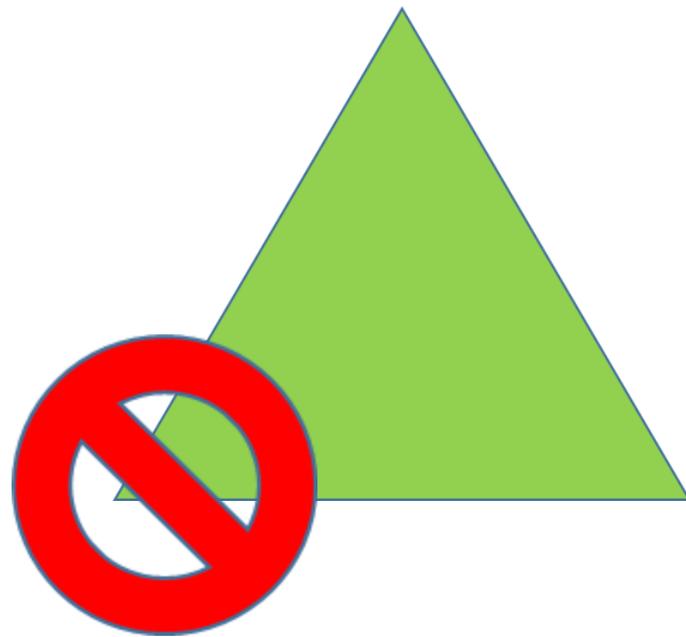
Encours
374,73
M€

Politique globale de l'établissement bancaire en faveur du climat

- La Nef, banque coopérative pionnière dans la finance éthique propose des prêts pour les investissements écologiques et sociaux.
- L'AFL établissement « responsable » de par sa raison d'être : « une banque publique, par et pour les collectivités » qui par essence ne finance que l'intérêt général.
- La BEI banque européenne du climat

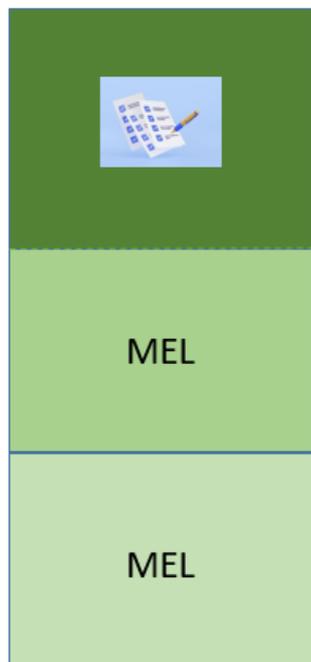
Grille d'analyse : dans quelle mesure qualifier un prêt de prêt durable?

Stratégie de
refinancement de
l'établissement
bancaire par de la
ressource verte



5/ Allons plus loin : la finance durable dans le partenariat avec les établissements bancaires et dans les annexes budgétaires.

La finance durable dans le partenariat avec les établissements bancaires



Questionnaire à destination des établissements bancaires joint aux consultations d'emprunts (Ville de Lille, CC Grand Bourg Agglomération, Bordeaux Métropole)

Questionnaire commun Afigese / France Urbaine

Intégration lors des consultations d'emprunts de la liste des projets verts et leur montant

Transmission du budget climatique aux financeurs

Transmission du rapport annuel de développement durable aux financeurs

Valorisation de l'encours vert et des nouveaux emprunts verts dans le suivi de la dette (ROB, délibération annuelle de gestion de la dette)

La finance durable dans les annexes budgétaires

- **PLF 2024** -> Article qui vise à permettre aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants qui le souhaitent d'identifier et isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux :

« Le budget et le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités, de leurs groupements et des établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants »
« peut comporter, à compter de l'exercice 2024, un état annexé intitulé « État des engagements financiers concourant à la transition écologique »

La finance durable dans les annexes budgétaires

- **PLF 2024** -> Le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités [...] de plus de 3 500 habitants [...] comportent à compter de l'exercice 2024 un état annexé intitulé « **Impact du budget pour la transition écologique** » .

Le verdissement des financements

Bonnes pratiques et actualités

Vos questions...

Echanges de pratiques